



## Communauté de Communes Vaïte-Aigremont

8 Bis, Rue des Aloses  
25640 ROULANS

☎ 03 81 63 29 01 ☎ 03 81 63 27 68  
Contact@ccva.fr www.ccva.fr

### Procès-verbal du Conseil Communautaire du 22 avril 2014

*Membres présents : - Claudine BAUD - Claude BELIARD - Daniel BRULET – Bernard CUENIN – Bernard CUENOT - Claude DALLAVALLE - Jean-Louis FAIVRE PIERRET - Joaquim FERREIRA – Marguerite GAFFIE - Samuel GIRARDET - Christophe GUGLIELMETTI - François HERANNEY – Martial HIRTZEL - Alain JACQUOT — Emmanuelle LAGIERE - Bruno LECLERT - Pierre MAYOUD - Claude MESNIER - Dominique MESNIER – Jacky MOREL - Charles PIQUARD – Paul PIQUARD – Claire PORTIER – Gérard SCHOENBERG - Pierre ROUSSY - Denis THIELLEMENT - Francis TROUILLOT - André VAUBOURG*

*Maire déléguée : Hélène ALBANESI*

*Suppléant votant : Sylvie GLAUSER- Bertrand LONCHAMP*

*Membres excusés : Guy HUGOT - Philippe MARTHEY*

*Membre absent : Serge KOVACIC*

<b>Titulaires</b>	28
<b>Suppléant votant</b>	2
<b>Suppléant non votant</b>	3
<b>Maire délégué</b>	1
<b>Invité</b>	
<b>Total (hors invité)</b>	34

---

Ouverture de la séance à 19h10

Le quorum est atteint.

C. Piquard énonce l'ordre du jour.

J. Ferreira est nommé secrétaire de séance.

Rapport n°1 Approbation du compte-rendu du lundi 14 avril 2014

Le Président expose les motifs.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Communautaire du lundi 14 avril 2014.

**Rapport n°2 : Désignation des délégués communautaires dans les syndicats intercommunaux et différentes structures**

C. Piquard fait part des personnes qui se sont déjà positionnées pour intégrer ces différentes structures.

Il est rappelé que les débats sont enregistrés.

CNAS : suite à la demande de P. Mayoud il est indiqué que le CNAS est la seule structure où aucun suppléant ne doit être désigné. A savoir qu'il y a également un représentant du personnel au sein du CNAS.

SYBERT : en cours d'année il est prévu une révision des statuts, cela conduira sans doute à la suppression d'un titulaire.

<b>Désignations des structures</b>	<b>Nombre de Titulaire</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Comité National d'Action Sociale (CNAS)</b>	1 Titulaire C. PIQUARD	
<b>SYndicat mixte de BESançon et de sa RÉgion pour le Traitement des déchets (SYBERT)</b>	3 Titulaires F. HERANNEY C. PIQUARD D. BRULET	3 Suppléants D. MESNIER C. GUGLIELMETTI A. JACQUOT
<b>SYndicat mixte D'Énergies du Doubs (SYDED)</b>	1 Titulaire B. LECLERT	1 Suppléant P. ROUSSY
<b>Etablissement Public Foncier (EPF)</b>	1 Titulaire B. LECLERT	1 Suppléant JL. FAIVRE PIERRET
<b>Syndicat Mixte du Schéma de COhérence Territoriale de l'agglomération bisontine (SM-SCOT)</b>	4 Titulaires B. LECLERT D. MESNIER B. CUENIN A. JACQUOT	4 Suppléants P. ROUSSY B. CUENOT S. GIRARDET M. GAFFIE
<b>Syndicat Mixte pour le Pays du Doubs Central (PDC)</b>	8 Titulaires C. PIQUARD J. FERREIRA D. MESNIER C. DALLAVALLE J.L. FAIVRE PIERRET A. JACQUOT S. GIRARDET J. MOREL	8 Suppléants C. GUGLIELMETTI P. MAYOUD C. MESNIER F. HERANNEY P. ROUSSY M. GAFFIE C. BAUD C. BELIARD
<b>Conseil Administration Ecole de Musique du Pays du Doubs Central (EMPDC)</b>	1 Titulaire E. LAGIERE	1 Suppléant B. CUENOT
<b>Syndicat Directeur Départemental d'Aménagement Numérique dans le Doubs (SDDAN)</b>	1 Titulaire B. LECLERT	1 Suppléant G. HUGOT

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité les différentes désignations.

### Rapport n°3 : Désignations des délégués communautaires dans les différentes commissions

S. Girardet s'étonne de ne pas voir apparaître une commission dédiée aux finances. C. Piquard indique que cette commission est réservée au bureau, elle pourrait cependant être ouverte à d'autres membres.

Il paraît compliqué de rattacher les finances spécifiquement à une commission, il faudrait donc en créer une autre.

S. Girardet précise dans ce cas que S. Kovacic souhaiterait intégrer cette commission finances.

Il est donc décidé de créer une commission 6 qui abordera les finances de la CCVA.

Il est rappelé que les commissions sont ouvertes aux conseillers municipaux.

Les réunions de commissions sont programmées le soir 19h/19h30.

La commission 3 pourra intégrer les questions se rapportant à l'assainissement.

C. Piquard fait part du mail de J.L. Faivre Pierret qui s'étonne de ne pas voir apparaître le périscolaire dans une commission. Il précise qu'après avoir abordé ce point en réunion de bureau, il a été souhaité qu'une commission spécifique soit créée pour travailler ce sujet.

COMMISSION 1	COMMISSION 2	COMMISSION 3
<b>Pierre ROUSSY (Séchin)</b> Claude DALLAVALLE (Glamondans) Evelyne ROY (CM) (Naisey) Daniel BRULET (Roulans) Emmanuelle LAGIERE (Roulans) Jean Louis FAIVRE PIERRET (Breconchaux) Martine PERROT (CM Dammartin Les Templiers)	<b>Bruno LECLERT (Bouclans)</b> CM Glamondans (à confirmer) Jacky MOREL (Naisey) Alain JACQUOT (Roulans) Marguerite GAFFIE (Roulans) Christophe GUGLIELMETTI (Le Puy) Gérard SCHOENBERG (Vennans) Bernard CUENOT (Laissey) Samuel GIRARDET (Gonsans)	<b>François HERANNEY (Pouligney)</b> Claude DALLAVALLE (Glamondans) Francis TROUILLOT (Ougney) Noëlle LECONTE (Champlive) Claude BELIARD (Naisey) Daniel BRULET (Roulans) Philippe MARTHEY (Saint Hilaire) Paul PIQUARD (Bouclans) Michel BUNOUST (Vennans) Martial HIRTZEL (Vauchamps)

COMMISSION 4	COMMISSION 5	COMMISSION 6
<b>Joaquim FERREIRA (Dammartin)</b> Xavier MOREL (Glamondans) Noëlle LECONTE (Champlive) Bernard CUENIN (Naisey) Marguerite GAFFIE (Roulans) Jean Louis FAIVRE PIERRET (Breconchaux) Sylvie GLAUSER (Saint Hilaire) Magali SYLVANA (CM Bouclans) Claude MESNIER (Pouligney Lusans) Bertrand LONGCHAMP (Val de Roulans) Frédérique POUPENEY (Vauchamps) Gérard Schoenberg (Vennans) Claude ARMAND (Laissey) Christophe GUGLIELMETTI (Le Puy) Fanny GRISON (L'Ecouvotte)	<b>Dominique MESNIER (Laissey)</b> Xavier MOREL (Glamondans) Emmanuelle LAGIERE (Roulans) Pierre MAYOUD (L'Ecouvotte) Jean Louis FAIVRE PIERRET (Breconchaux) Bernard CUENOT (Laissey) M. C. CHAMPENOT (CM Dammartin Les Templiers) Châtillon Guyotte (à confirmer)	Charles PIQUARD Bruno LECLERT Pierre ROUSSY Dominique MESNIER Joaquim FERREIRA François HERANNEY Serge KOVACIC

La composition des commissions ci-dessus est susceptible d'évoluer puisque certains conseillers municipaux doivent encore faire part de leur souhait. Il faut rappeler qu'un rééquilibrage pourra être envisagé dans le cas où il y aurait un écart trop important en termes de membres au sein de chaque commission. La composition définitive sera transmise ultérieurement.

## Rapport n°4 : Délégations au Président

C. Piquard expose les motifs.

Plusieurs membres du conseil font remarquer que la somme de 20 000 euros (fournitures) semble élevée par rapport aux autres seuils appliqués.

C. Piquard indique qu'il s'agit de mobilier pour les écoles. Il indique que sans cette délégation il sera nécessaire de convoquer le conseil pour valider les achats.

Ces achats ont lieu tous les ans. Il est précisé que les crédits sont budgétisés.

La somme allouée au mobilier scolaire est de 30 000 euros par an mais cette somme est répartie auprès des différents fournisseurs.

E. Morel précise que les demandes de devis vont avoir lieu prochainement, de là les commandes doivent être passées rapidement puisque les livraisons doivent avoir lieu avant les vacances scolaires. Le montant souhaité s'explique donc par le caractère d'urgence de ce type de commandes, il s'agit là de faciliter la procédure.

Le conseil communautaire délègue à l'unanimité à Monsieur Charles PIQUARD, Président de la communauté de communes le pouvoir de prendre toute décision concernant pour la durée de son mandat de prendre toute décision concernant :

1. La préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres :
  - 1.1. de travaux d'un montant inférieur à 5 000 euros HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
  - 1.2. de fournitures d'un montant inférieur à 20 000 euros HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
  - 1.3. de services d'un montant inférieur à 5 000 euros HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
2. D'intenter au nom de l'intercommunalité les actions en justice et de défendre l'intercommunalité dans les actions intentées contre elle ;
3. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules intercommunaux ;
  - Décide que ces délégations ne pourront faire l'objet d'aucune subdélégation ;
  - Prend acte que, conformément à l'article L. 5211-10 susvisé, Monsieur le Président rendra compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation, lors de chaque réunion de l'organe délibérant ;
  - Prend acte que, les décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre des pouvoirs qui lui sont ainsi délégués feront l'objet de toutes les mesures de publicité, notification et transmission légales et réglementaires.

### **Report du prochain conseil communautaire**

➤ Conseil Communautaire **lundi 16 juin 2014 à 19h00 à Roulans** : invitation des conseils municipaux pour une présentation de la CCVA. A CONFIRMER

Le Conseil communautaire sera idéalement réuni le lundi à 19h30.

Les communes recevront le conseil à tour de rôle (en fonction de leur salle).

Le Président remercie l'assemblée et la commune de Dammartin Les Templiers, il lève la séance à 20h20.

Fait à Roulans, le 23 avril 2014.

Charles PIQUARD  
Président de la CCVA

